



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3536 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes 210 employés du Groupe RCM qui avons pour un grand nombre des limitations ou contraintes à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informés récemment d'un éventuel licenciement collectif, étant donné les difficultés financières rencontrées par notre employeur, découlant du développement d'un nouveau procédé industriel;

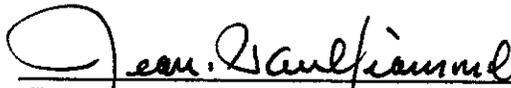
CONSIDÉRANT QUE nous sommes actifs dans notre société grâce aux services de récupération et de recyclage que nous offrons dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE malgré nos limitations, nous travaillons fort afin de protéger nos emplois tout en cherchant à innover;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, employés ainsi que nos proches également touchés par cette situation, nous demandons au gouvernement du Québec de faire tout son possible afin de nous aider à conserver nos emplois par un soutien financier et un support à la recherche et au développement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé

11-03-2013
Date de signature de l'extrait